



Mur mitoyen et legislation

Par **christinetpaolo**, le **16/12/2011** à **10:42**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une maison de village dont un mur extérieur donne sur le terrain d'un voisin ... je voudrais savoir quel droit j'ai sur ce mur ou si effectivement comme me dit ce voisin je n'ai aucun droit dessus et que je n'ai pas le droit d'y faire de modification ou comme par exemple y installer un conduit de cheminée
autre question ce dit voisin peut-il juridiquement s'opposer à notre projet de couvrir notre terrasse qui elle se trouve face à un chemin communal